

CHARTRE DU RESEAU FUB

ACCUEILLIR DE JEUNES VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE

FUB, associations et antennes locales nous engageons à agir selon les principes suivants :

- **COMPLEMENTARITÉ** : Les missions proposées aux volontaires au sein des structures d'accueil sont **complémentaires de celles des salarié-e-s, des prestataires, des bénévoles et des stagiaires** et ne peuvent s'y substituer. Les volontaires ne peuvent être indispensables au bon fonctionnement habituel des associations.
- **INTÉRÊT GÉNÉRAL et MIXITÉ**. Le Service Civique permet aux jeunes volontaires de réaliser une mission en faveur de la cohésion nationale et de la solidarité. Leur mission doit leur permettre de rencontrer des personnes différentes et d'être confrontés à un environnement avec lequel ils n'auraient pas été naturellement en contact.
- **ACCESSIBILITÉ**. La sélection des volontaires se fait à partir de leur motivation, leur compréhension de la mission et la cohérence par rapport à leur parcours. Les compétences professionnelles et les diplômes ne sont pas retenus comme critères de sélection des candidat-e-s.
- **UN TUTORAT VOLONTAIRE ET DE QUALITE**. Un-e tuteur-trice devra être mobilisé-e sur la base du volontariat. Des temps d'échanges formels réguliers devront être organisés. Le tuteur ou la tutrice devront participer à une formation.
- **ACCOMPAGNEMENT BIENVEILLANT**. Une personne référente devra être mobilisée pour accompagner les jeunes volontaires à la définition et à la formalisation de son projet d'avenir. L'association s'attachera à orienter et mettre en relation les volontaires avec des partenaires, acteurs du territoire en fonction du projet.
- **UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE**. La FUB et les associations locales s'engagent à se transmettre toutes les informations et documents utiles et obligatoires afin de satisfaire aux obligations liées à l'agrément collectif. Les associations qui ne satisferont pas à l'ensemble des obligations énoncées dans cette chartre peuvent se voir refuser l'obtention de crédits supplémentaires par la FUB.

Président de la FUB
Olivier SCHNEIDER

Responsable de l'association
membre du réseau FUB

Tuteur ou tutrice